

PROCOLE D'ORGANISATION DE LA RENTREE 2021 DES ELEVES, A partir du 30 août 2021

CLASSES CONCERNEES

- Accueil de toutes les classes à partir du 30 août 2021
- Nombre d'élèves concernés :
 - 4^{ème} : 12 (5 DP et 7 internes)
 - 3^{ème} : 28 (14 DP et 14 internes)
 - 2nde : 26 (14 DP et 12 internes)
 - 1^{ère} : 22 (9 DP et 13 internes)
 - Term : 22 (12 DP et 10 internes)
 - CAP 1 an : 16 (10 DP et 6 internes)
 - CAP 1 : 13 (3 DP et 10 internes)
 - CAP 2 : 9 (6 DP et 3 internes)
 - BTS 1 : 6 (6 externes)
 - BTS 2 : 11 (3 internes, 8 externes)

PREAMULE

- Ce protocole d'organisation de la rentrée 2021 des élèves au sein de la Maison Familiale Rurale s'inscrit dans le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du guide pratique de l'Union Nationale des MFR.
- **Les scénarios pour l'année scolaire 2021-2022**

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
 - **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ; (niveau privilégié pour la rentrée)
 - **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
 - **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.
-
- Ce protocole sera expliqué aux familles et aux élèves, par l'envoi d'un mail synthétique. Il sera intégré dans la rubrique vie à la MFR sur notre site internet.
 - Ce protocole constituera un avenant au règlement intérieur de début d'année scolaire. La famille signera cet avenant dès la confirmation du retour de l'élève au sein de la MFR.

- L'élève s'engage à prendre sa température avant de se rendre à la MFR. En cas de symptômes COVID-19 (fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, gêne respiratoire) ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève prévient immédiatement la MFR qui prendra alors les mesures nécessaires.
- Aucun élève faisant parti des personnes vulnérables (liste établie par le Haut conseil de la Santé Publique) au titre du décret du 6 mai 2020, ne sera accueilli. Il appartient à la famille de le vérifier avant son retour à la MFR (En cas de doute, s'adresser à son médecin traitant).
- Comme l'internat est un lieu de vie en collectivité demandant plus de proximité et de relation avec les élèves, les jeunes devront dormir têtes bèches et aucun changement de chambre dans la semaine ne sera autorisé.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- **Le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans nos locaux permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords, récréation, couloirs, restauration, salle de classe, sanitaires, internat...).

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Toutefois, les élèves doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.

Pour répondre au mieux à cette exigence d'espace minimum, les salles de classe sont réaménagées pour accueillir l'ensemble des élèves.

Les élèves n'auront plus accès aux bureaux des formateurs. Seul l'accueil restera accessible, en suivant le sens de circulation interne.

- **Le respect des gestes barrières**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans les locaux, avant et après chaque activité spécifique, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Dans chaque salle de classe, un distributeur de gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée.

Le port du masque : Pour l'ensemble des élèves, le port du masque « grand public » est obligatoire lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être respectée et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » (jetable ou en tissu lavable) dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Il sera donc obligatoire dès l'entrée dans la MFR, dans les salles de classe, dans le réfectoire ou les sanitaires, pendant la circulation au sein de l'établissement y compris à l'internat, ou encore pendant la récréation.

En classe, compte tenu de l'organisation spatiale respectant les distances de sécurité, et en fonction de l'activité prévue et de l'indication du formateur. Sauf pour les élèves accompagnés par une AESH qui devront obligatoirement le porter.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. L'entrée à la MFR ne sera pas autorisée sans masque.

La ventilation des locaux : Les locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin dès l'ouverture de la MFR, et pendant le nettoyage des locaux.

Les salles de classe devront être aérées au cours de la journée.

- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 1 fois par jour. Cela permettra le réapprovisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique...) et l'évacuation des poubelles.

Les couloirs, rambardes, poignées, interrupteurs... seront nettoyés et désinfectés une fois par jour suivant le protocole sanitaire.

Chaque jour d'utilisation des salles de classe, un nettoyage-désinfection des sols et des mobiliers (tables et chaises), ainsi que les autres points contacts (poignées de portes, interrupteurs...) sera réalisé.

Dans chaque salle de classe, un produit désinfectant sera mis à disposition.

LA FORMATION DES JEUNES

- La formation des jeunes se déroulera le 1^{er} jour à la MFR. Elle sera animée par le directeur et le responsable de classe. La formation permettra de préciser concrètement les modalités (mesures barrières et distanciation physique), l'utilisation des masques, les règles de bonnes pratiques en fonction de l'organisation interne (sens de circulation, consignes particulières selon les lieux communs...).

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE ET RESIDENTIELLE A LA MFR

- Gestion des arrivées et départs :
 - De manière générale, et afin d'éviter les allers-retours dans l'établissement, les horaires devront être respectés scrupuleusement. Tout départ sera signalé par téléphone ou par mail obligatoirement sans possibilité de retour dans la journée.
 - Respecter la distanciation physique : aucun attroupement autour des entrées (2 entrées possibles en fonction de la classe)
 - Les adultes extérieurs devront porter un masque lorsqu'ils rentrent dans la MFR et s'inscrire sur le registre de l'accueil et utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition.
 - Respecter les sens de circulation indiqués reste d'actualité sur le plan, et par marquage au sol (et fléchage au mur) pour les toilettes et le réfectoire
 - Respecter les heures d'arrivée et de départ prévues
 - Se désinfecter les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique disponible à la porte d'entrée.
- Gestion des temps pédagogiques :
 - Les salles de classe sont réaménagées pour respecter les distances de sécurité entre élèves, et entre élèves et formateurs. Les salles de classe comprennent uniquement le nombre de tables et chaises correspondant au nombre maximum d'élèves pouvant être accueillis

- La salle de classe sera attribuée à une seule classe pour la semaine et chaque table sera attribuée nominativement.
 - Tous les affichages non indispensables au fonctionnement de la MFR seront également enlevés.
 - **Aucun matériel pédagogique ne sera en libre-service. Tous les élèves doivent posséder leur matériel (crayon, stylos, feuilles...) et aucun échange ne sera toléré.**
 - Les élèves doivent apporter leur propre gourde ou bouteille d'eau, ainsi que des mouchoirs à usage unique, qu'ils garderont dans leur sac.
 - Toutes les portes des salles resteront ouvertes si occupation. Les salles seront aérées tous les jours. A chaque grande pause 10H à 10H15 et 12H15 à 13H30 et 15H25 à 15H40 les salles seront fermées à clé sauf à l'extension.
 - Un produit désinfectant sera mis à disposition dans les salles de classe pour que les élèves nettoient leur table et chaise selon le protocole de nettoyage.
- Gestion des temps de récréation :
 - Les élèves devront porter un masque pour se rendre dans les espaces extérieurs (cour du haut) en respectant le planning prévu.
 - Les élèves respecteront une distance minimum d'1 mètre entre chacun, lors du départ et du retour en classe, ainsi qu'en récréation.
 - Les jeux de contact et de ballon sont interdits.
 - L'utilisation des tables et bancs extérieurs est autorisée. Le robinet d'eau extérieur est condamné.
 - En cas de conditions climatiques inadaptées, les temps de récréations se dérouleront dans la salle de classe.
 - La gestion de l'espace fumeur : une distanciation d'un mètre est nécessaire dans la zone sans échange de matériel.
- Gestion des sanitaires :
 - Afin de gérer le flux d'élèves vers les sanitaires, les déplacements se feront de manière échelonnée.
 - Les élèves se laveront les mains avant et après l'usage des WC.
 - Les élèves respecteront le plan de circulation et d'attente mis en place pour gérer le flux dans le bloc sanitaire.
- Gestion de la restauration :
 - Le prestataire Synergie Restauration s'engage à mettre en place un protocole sanitaire spécifique à la restauration collective.
 - Le self sera ouvert, mais avec des modalités aménagées selon le protocole sanitaire : maniement des plateaux, couverts enveloppés dans une serviette en papier à la fin du circuit du self.
 - Le réfectoire pourra accueillir 38 personnes en même temps à raison de 3 par table de 6 et 2 par table de 4. Le passage au self se fera selon un planning précis, pour éviter les files d'attente et les croisements des élèves dans les couloirs. Les élèves se laveront les mains avant et après chaque repas, soit dans le bloc sanitaire, soit avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition au réfectoire.
 - Les élèves de BTS pourront manger dans la kitchenette en respectant le protocole de nettoyage.

INTERNAT

- L'organisation de l'internat sera de la responsabilité du Directeur et du maître d'internat et selon un protocole en essayant de respecter les souhaits des élèves. Comme l'internat est un lieu de vie

en collectivité demandant plus de proximité et de relation avec les élèves, les jeunes devront dormir têtes bèches et aucun changement de chambre dans la semaine ne sera autorisé.

PLANNING DES ELEVES

(voir planning général)

PRISE EN CHARGE D'UN ELEVE SYMPTOMATIQUE

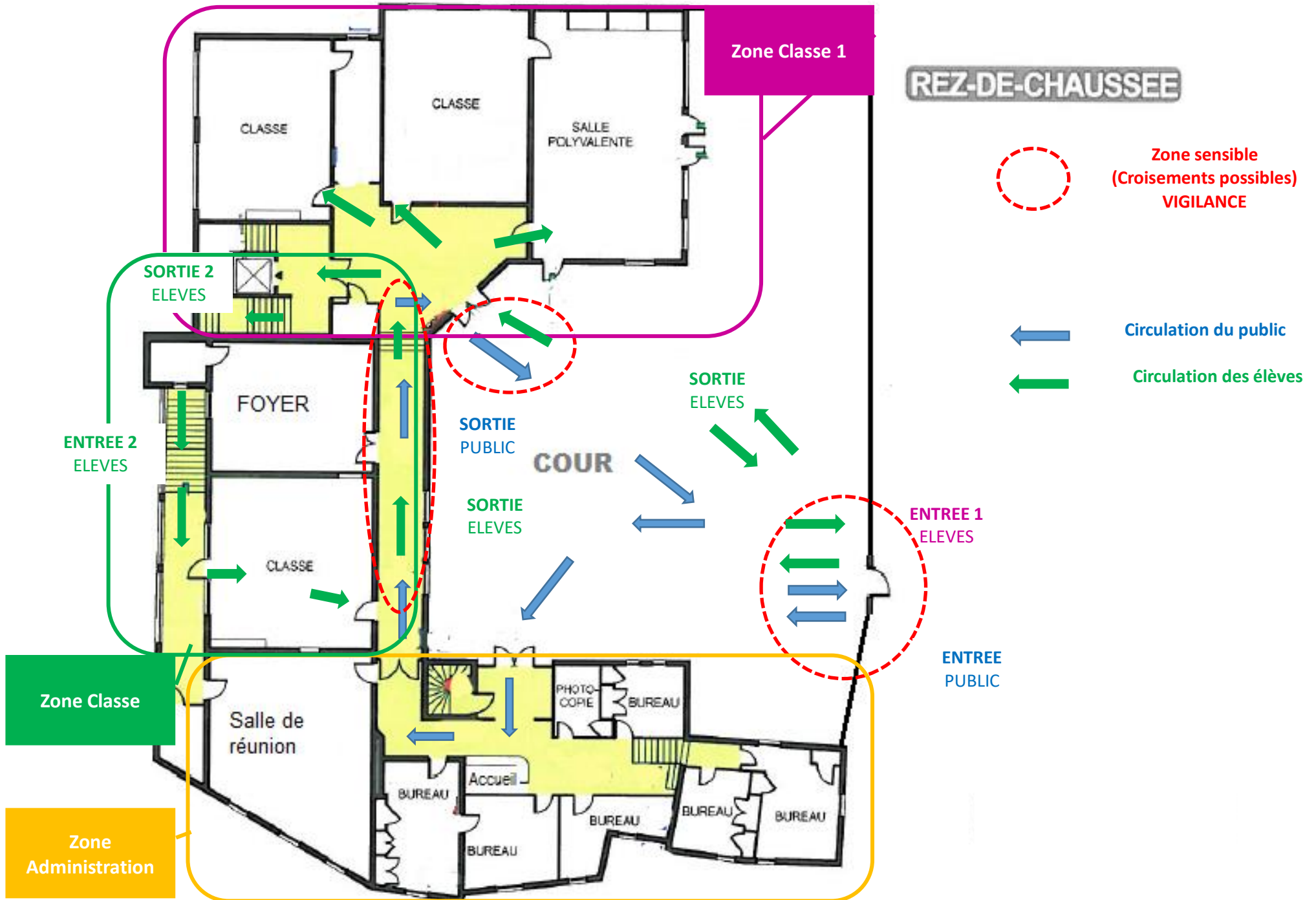
- La procédure suivante sera mise en place :
- 1/ Isoler immédiatement l'élève présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans la chambre 124 dédiée, en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec lui (1 mètre) avec port du masque pour les 2 personnes.
 - 2/ Contacter les parents ou responsables légaux sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
 - 3/ En cas de signe de gravité (ex détresse respiratoire), appeler le SAMU, et suivre les consignes.
 - 4/ Fermer sa chambre d'internat si l'élève est interne, et évacuer les autres élèves de la salle de classe. Procéder à l'aération.
 - 5/ L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant.
- 6/ Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs du contact-tracing. un protocole sanitaire de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les jeunes ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements pendant un délai de 7 jours ; à l'exception de celles et ceux justifiant d'une vaccination complète.
- 7/ Nettoyer la chambre et la salle de classe après un temps de latence de quelques heures.

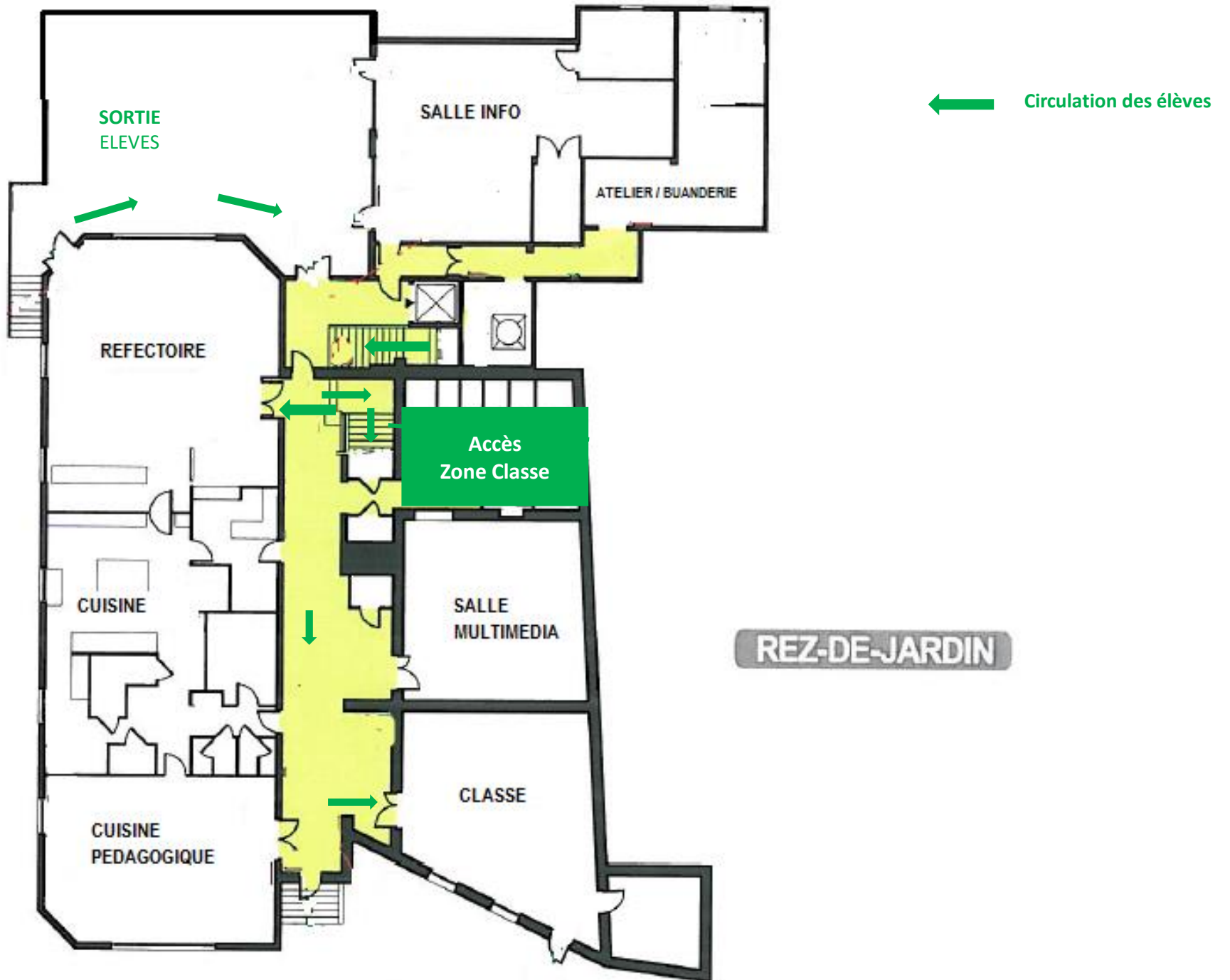
CONCLUSION

- En cas de non-respect des consignes, l'élève sera renvoyé à son domicile. Aucun écart de conduite ne saurait être toléré (règle de distanciation non respectée, pas de port de masque...).
- Ce protocole fait l'objet d'une relecture et d'une évaluation au terme de chaque semaine, en tenant compte des évolutions des protocoles sanitaires nationaux, des retours des élèves et des familles, et de l'évolution de la législation.
- Toute modification est soumise à validation du Conseil d'Administration.

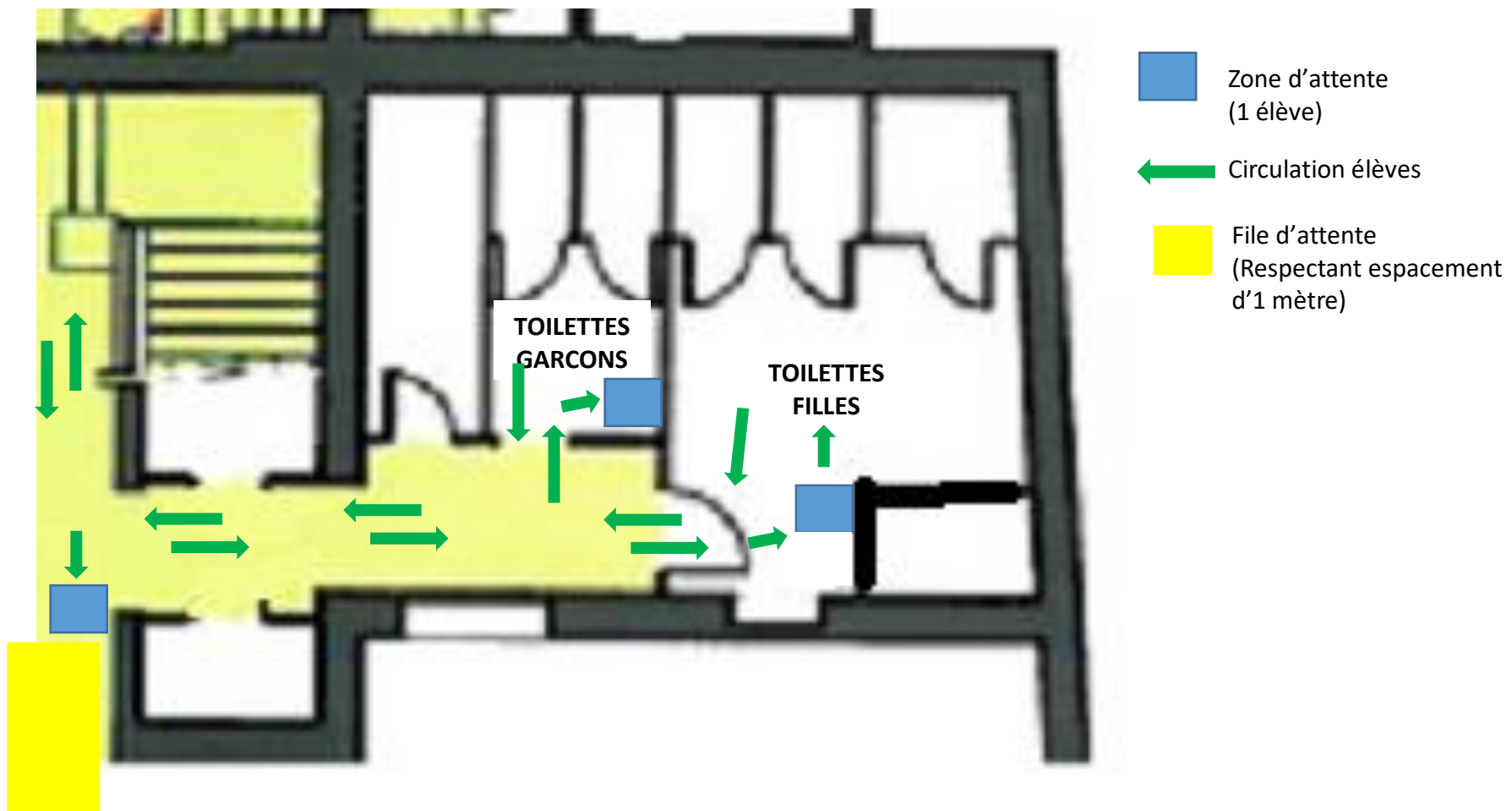
MFR CHATEAUNEUF SUR ISERE

5 rue de la cure 26000 Châteauneuf sur Isère • 04.75.71.88.00 • mfr.chateauneuf@mfr.asso.fr • www.mfr-chateauneuf.fr

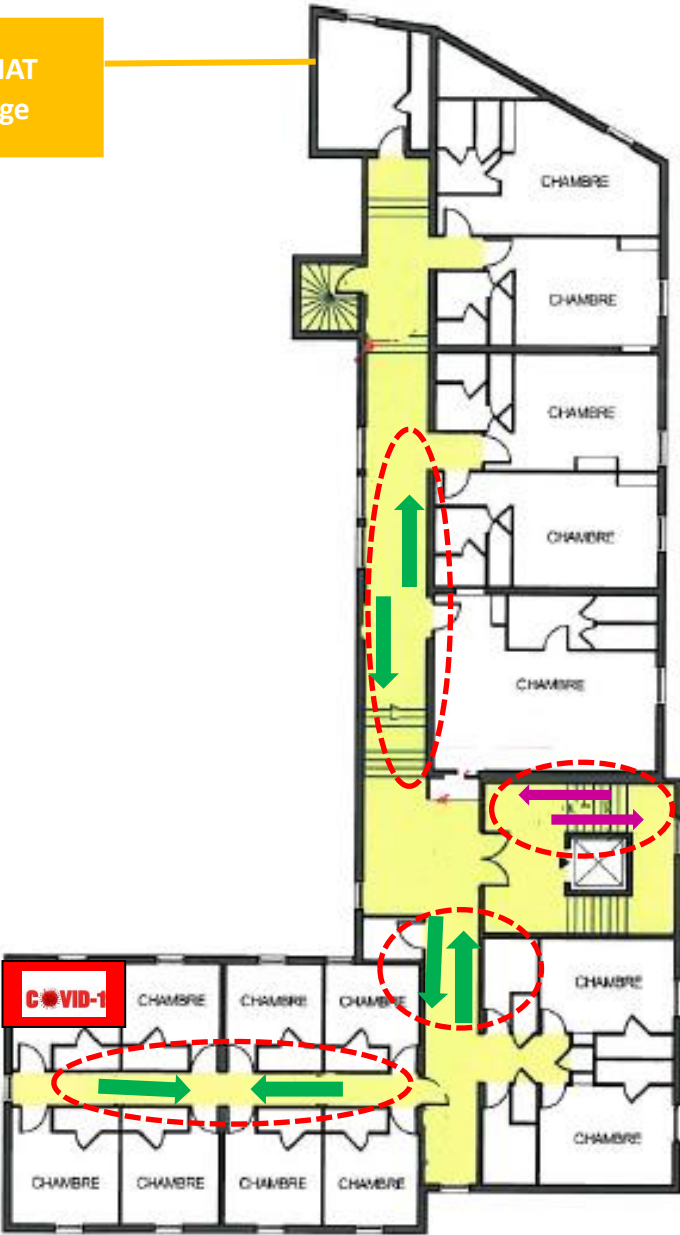




SANITAIRES ELEVES



INTERNAT
1^{er} étage



○ Zone sensible
(Croisements possibles)
VIGILANCE

← Circulation des élèves

COVID-19 Chambre COVID

1^{er} ETAGE

INTERNAT
2^{ème} étage

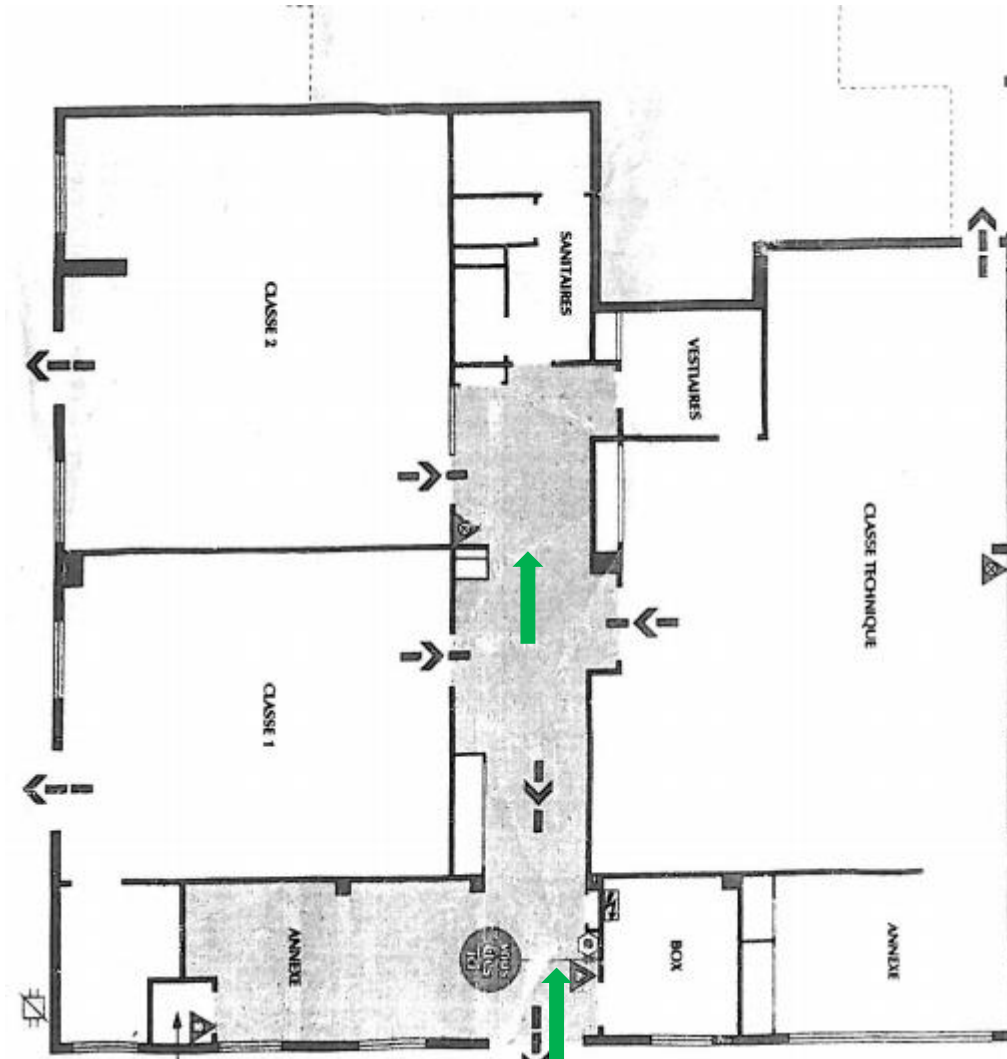


Zone sensible
(Croisements possibles)
VIGILANCE

Circulation des élèves

1er ETAGE

EXTENSION



Circulation des
élèves